

Table ronde sur l'avenir de l'industrie des pêches et de l'aquaculture

**Orientations sur les enjeux de l'industrie et les suggestions
d'actions à mettre en place par l'industrie et le MAPAQ pour
2013-2018**

Présenté par



et



Décembre 2012

1) Bonifier l'accès au financement pour les entreprises

- a. Rendre admissible les équipements maricoles au crédit d'impôt à l'investissement;
- b. Renouveler le crédit d'impôt à la masse salariale;
- c. Implanter, sur le modèle de l'agriculture, un système de gestion du risque en production maricole semblable à Agri-Stabilité;
- d. Revoir et bonifier les programmes d'aide financière du MAPAQ destinés aux entreprises maricoles;
- e. Recapitaliser un fonds d'investissement en mariculture.
- f. Reconfirmer la disponibilité des aides financières déjà annoncées pour favoriser le redressement des entreprises et combler les pertes résultant de la prédation par les canards

2) Améliorer la productivité des entreprises

- a. Développer le modèle d'affaires « pêcheur-aquaculteur »;
- b. Instaurer un mécanisme de suivi des coûts de revient et d'évaluation de la performance des principales productions maricoles du Québec;
- c. Mettre en place un fonds de financement d'initiatives de développement technologique;
- d. S'assurer que l'offre de services d'aide technique, d'innovation, de R&D et de transfert correspond aux besoins des mariculteurs notamment les services offerts par Merinov.

3) Gérer les risques en production

- a. Maintenir et améliorer le monitoring;
- b. Poursuivre les travaux pour diminuer les impacts liées à la prédation par les canards.

4) Développer les marchés pour les produits maricoles

- a. Apporter l'appui nécessaire aux initiatives en transformation (développement de produit, d'emballage, etc.);
- b. Mettre en œuvre des initiatives visant à faire la promotion des produits maricoles;
- c. Élaborer un standard de la qualité de la moule du Québec;
- d. Trouver des solutions pour diminuer les impacts liés aux difficultés de transport des produits maricoles.

5) Favoriser l'accès à des infrastructures et des services portuaires adéquats

- a. Établir, dans les régions maritimes du Québec, des « cadres de développement aquacole » visant à favoriser l'implantation et la croissance des entreprises;
- b. Solutionner les problématiques reliées aux quais de Carleton et de Gaspé;
- c. Favoriser la création de parcs maricoles.